

DEUX MILLE CANDIDATS A L'EPISCOPAT

Ah ! la France est un pays que doivent rêver les anxieux de la mitre et de la crosse.

Là-bas, au moins, pas besoin de prendre des chemins détournés ; pas besoin de faire publier son nom dans les journaux et de propager par ses amis les histoires de miracles dans sa famille, pas besoin d'appeler à son secours ce bon Frère Didace ; on fait sa demande tout simplement au gouvernement, comme le plus vulgaire fonctionnaire.

Sait-on combien il y a en France, actuellement, de demandes devant le ministre des cultes, de curés, chanoines, abbés ou chapelains qui veulent devenir évêques ?

Il y en a deux mille.

Croit-on que tous ces candidats dont les demandes encombrant en ce moment les bureaux de la direction des cultes s'inspirent tous de sentiments de désintéressement et d'austérité ? La robe violette a des séductions à nulle autre pareilles. Être évêque, ô rêve ! s'entendre appeler monseigneur, habiter un palais, faire trembler tous les curés d'un diocèse et donner béatement à la foule des bénédictions, il y a deux mille prêtres en ce moment en protestations de dévouement à la République pour obtenir de sa mansuétude ce bonheur, cette joie, cette ambition satisfaite.

Deux mille, le chiffre est joli, qu'en dites-vous ? Et quelles doivent être curieuses, leurs lettres au ministre ! Nous pouvons lire chaque jour, dans les feuilles cléricales, des épîtres d'évêques qui protestent contre la persécution républicaine. Ceux-là sont pourvus, et après le bonnet d'évêque, tous ne peuvent prétendre à celui d'archevêque ou de cardinal. Pas besoin de se gêner ; mais les autres, ceux qui n'ont encore qu'une soutane noire et voudraient changer de couleur, ceux qui demandent, sollicitent, croyez-vous qu'ils présentent leur candidature au ministre en commençant leur lettre par cette apostrophe : " Ministre abominable d'un gouvernement persécuteur . . . " ?

Que ce serait mal connaître la gent cléricale ! Ils se font doux, conciliants ; les formules de respect abondent, sous leur plume, et s'ils protestent, c'est de leur libéralisme ; les conflits, ils les ont en horreur ; ce n'est pas avec eux qu'on verra l'évêché en lutte avec la préfecture ; et quant à l'intrusion du clergé dans la politique, personne plus qu'eux n'est résolu à la blâmer. Les presse-t-on un peu, ils se déclarent même anti-cléricaux, et en bons termes ils feront le commentaire du mot " cléricale " qu'ils distingueront soigneusement du mot " catholique ". Toutes les concessions qui vous feront plaisir, tous les accommodements que vous voudrez . . . Oh ! les bons abbés et quels excel-

lents évêques cela va faire ! Oui, comptez là-dessus et nommez-les. Des blagues, comme dirait le duc d'Orléans. Ils n'ont pas plutôt coiffé la mitre et enfilé les bas violets qu'une transformation s'accomplit, et les tendres pasteurs d'âmes deviennent des loups anti-laïques enragés.

Mais deux mille demandes d'évêché ! Qu'on nous prêche l'humilité maintenant !

FRANC.

L'ASSURANCE DES ENFANTS

Une industrie exotique vient de s'implanter parmi nous ; c'est un de ces mille moyens qui, sous le couvert de la philanthropie ou de la charité, sont employés par les finauds pour extorquer de l'argent aux bûlards. Nous voulons parler de l'assurance des enfants que le *Moniteur du Commerce* signale à l'attention de la Société de Protection des Enfants et aux autorités fédérales. Notre confrère qualifie cette industrie comme infâme et comme étant une invitation au crime d'infanticide.

" C'est notre devoir, dit-il, de mettre les chefs de famille en garde contre ce nouveau procédé d'assurance. Nous avons entendu parler de l'un de ces plans, qui consiste dans une contribution de cinq sous par semaine en prime, pour \$100 d'assurance à payer aux parents si le bébé assuré vient à mourir. Jusqu'à preuve du contraire, nous persisterons à dire que l'assurance sur les petits enfants n'est qu'une imposition nouvelle sur la badauderie d'un certain public ignorant et peu scrupuleux sur les moyens de réaliser de l'argent. Nous oserons même dire que c'est une invitation plus ou moins directe au crime d'infanticide.

" Nous comprenons bien l'intérêt qu'une personne adulte peut avoir à assurer sa vie pour le bénéfice de sa famille, mais nous ne comprenons rien à la morale de l'assurance sur la vie des petits enfants pour le bénéfice des parents.

" Ce que les parents doivent aux enfants avant toute chose, c'est de leur procurer la santé, et après la santé, l'instruction. Au lieu de dépenser de l'argent pour payer des assurances, ils feraient beaucoup mieux d'économiser leurs sous, chaque semaine, pour procurer aux petits êtres que la Providence et la Société leur ont confiés, une nourriture saine, de l'air pur, des vêtements confortables, que de payer des primes à des organisations qui, sous le masque de la philanthropie, accumulent des recettes qui vont de l'autre côté de la frontière.

" Qui nous dit que les petits mendiants qui pullulent dans nos rues à certains jours et les petits vendeurs de journaux que les dures nécessités de la vie ou la brutalité d'ignobles parents obligent à un travail très dur en somme, et très malsain en certaines saisons, ne sont pas autant de pourvoyeurs de certaines associations d'assurances.

" Mais, nous dit-on, avec cet argent provenant de